
Sindicatura de Comptes, Cour des Comptes de Catalogne

Sindicatura de Comptes

- Cour des Comptes de Catalogne : institution externe qui contrôle le secteur public de Catalogne
- Organe statutaire prévu à l'article 80 du Statut d'autonomie de la Catalogne et régi par la loi relative à la *Sindicatura de Comptes* (loi 18/2010, du 7 juin 2010)
- Rattachée directement au Parlement de Catalogne, elle dispose néanmoins d'autonomie en termes d'organisation, de fonctionnement et de budget.

Sindicatura de Comptes

Mission

- Contrôler le secteur public catalan : comptes, conformité légale, 3Es (efficacité, efficience et économie des opérations). Emettre des rapports d'audit pour le Parlement.
- Conseiller le Parlement de Catalogne.
- Agir par délégation de la Cour des comptes espagnole (*Tribunal de Cuentas*) pour des procédures d'instruction.

Sindacatura de Comptes

Secteur public de Catalogne

- Gouvernement de Catalogne et organismes et services qui en dépendent.
- Administration des collectivités locales et organismes et services qui en dépendent.
- Sociétés liées au Gouvernement de Catalogne et aux collectivités locales catalanes ou financées par ceux-ci.
- Universités publiques.
- Administrations corporatives (chambres de commerce, etc.).
- Partis politiques et les fondations et associations qui leur sont liées.
- Élections organisées en Catalogne.

Sindicatura de Comptes

Organes de la Cour des comptes

- Collège (*P/e*)
- Comité directeur (*Comissió de Govern*)
- Membres du Collège (*7 Síndics*)
- Présidence (*Síndic major*)
- Secrétariat général (*Secretari general*)

Sindacatura de Comptes

Structure interne

- Section des opérations de contrôle : 7 départements sectoriels (4 en charge du Gouvernement de Catalogne, 2 du gouvernement local et 1 d'autres aspects)
- Secrétariat général : direction et administration interne, services juridiques, informatiques, documentaires, etc.

Sindacatura de Comptes

Origine des travaux de contrôle

- Mandat légal (loi du Parlement)
- Demande spéciale du Parlement
- Propre initiative

Sindacatura de Comptes

Processus d'élaboration et d'approbation des rapports

- **Projet de rapport par le département concerné**
- **Présentation du projet de rapport au Collège de la Cour pour approbation préliminaire**
- **Observations (allégations) de l'organisme contrôlé au projet de rapport**
- **Nouvelle présentation du projet de rapport au Collège pour approbation définitive, publication et distribution.**
- **Procédure parlementaire**

Sindacatura de Comptes

D'autres institutions et associations de contrôle externe

- Cour des comptes espagnole (*Tribunal de Cuentas*)
- Institutions de contrôle externe des communautés autonomes
- Conférence espagnole des présidents d'institutions de contrôle externe des communautés autonomes
- EURORAI (Organisation européenne des institutions régionales de contrôle externe des finances publiques)

Sindacatura de Comptes

Références d'évaluation

Contrôle interne par le Contrôleur général (*Intervenció general*) du Gouvernement de Catalogne : Exercer le contrôle d'efficacité, au moyen de l'analyse du coût de fonctionnement et du rendement ou de l'utilité des services ou des investissements respectifs, et de l'accomplissement des programmes correspondants. Type de rapport : de contrôle opératif ou de gestion.

Contrôle externe par la Cour des comptes de Catalogne : Vérifier, au moyen de contrôles opératifs, la légalité, l'efficacité, l'efficace et l'économie des activités des centres de gestion, des services, des programmes budgétaires et, en général, de toute activité de contenu économique et financier faite par le secteur public.

(15 rapports depuis 1996 et 4 livres)

IVÀLUA

L'Institut Catalan d'Évaluation de Politiques Publiques (**IVÀLUA**) est un **consortium public** constitué l'année 2006 par les institutions suivantes :

- le Gouvernement de Catalogne (*Generalitat de Catalunya*), à travers le Département d'Économie
 - la Députation provincial de Barcelone
 - l'Université Pompeu Fabra
 - la Fondation Jaume Bofill
-
- le Conseil Interuniversitaire de Catalogne
 - le Conseil de Travail Économique et Social de Catalogne

IVÀLUA

A qui s'adressent les activités d'Ivàlua : Aux administrations publiques catalanes autonomiques et locales et ses entités; à des entités du **troisième secteur social** ; à des **universités**, à des centres de recherche et à des investigateurs ; à des entités **privées** ou à des experts d'évaluation au secteur public ; à des entités de représentation **des intérêts sociaux et économiques**.

Mission : Promouvoir l'évaluation des politiques publiques et des programmes du troisième secteur pour améliorer leur efficacité, efficacité et transparence envers le public.

Scénario futur souhaité : Que l'évaluation des politiques et des programmes sociaux fait partie habituelle de la mission des gouvernements, des administrations et des entités du troisième secteur, et est effectuée de façon systématique et rigoureuse. Ses résultats nourrissent les processus décisionnels et ils sont diffusés et discutés publiquement.

Collaboration Sindicatura de Comptes – IVÀLUA